

## DROITS DE RECOURS DES ÉTUDIANTES ET DES ÉTUDIANTS

### SERVICE DE FORMATION CONTINUE (SFC)

**Avant d'entreprendre ce processus, assurez-vous de rencontrer la personne ciblée par cette situation de droits de recours et de tenter de régler la situation que vous remettez en question.**

#### IDENTIFICATION

Nom de l'étudiante ou de l'étudiant :

Numéro de matricule (DA) :

Nom de l'enseignante ou de l'enseignant :

Titre et numéro du cours :

Numéro du groupe :

Session :

#### DESCRIPTION DE LA SITUATION PAR L'ÉTUDIANTE OU L'ÉTUDIANT

Objet de la plainte (faits) :

Impacts de la situation :

Motifs pour lesquels vous portez plainte :

RÈGLEMENT SOUHAITÉ PAR L'ÉTUDIANTE OU L'ÉTUDIANT	
Vos attentes :	

Signature de l'étudiante ou de l'étudiant : \_\_\_\_\_

### ÉTAPES DU PROCESSUS DES DROITS DE RECOURS

Rencontre préalable avec l'enseignante ou l'enseignant :		
	Oui	Non
Situation discutée avec l'enseignante ou l'enseignant?		
Si oui, à quelle date?		

Premier recours auprès de la conseillère ou du conseiller pédagogique du SFC :		
	Oui	Non
Situation discutée avec le conseiller ou la conseillère pédagogique?		
Si oui, à quelle date?		
Réponse écrite reçue le :		

Deuxième recours auprès de la direction de la formation continue et des services aux entreprises :		
	Oui	Non
Situation discutée avec la direction de la formation continue et des services aux entreprises?		
Si oui, à quelle date?		
Réponse écrite reçue le :		

Dernier recours auprès du protecteur de l'étudiant :		
	Oui	Non
Situation discutée avec le protecteur de l'étudiant?		
Si oui, à quelle date?		
Réponse écrite reçue le :		

- Les réponses écrites doivent être annexées au formulaire.
- Le formulaire doit être fourni à chaque étape du processus des droits de recours.
- Le formulaire et les annexes sont sous la responsabilité de l'étudiante ou de l'étudiant.
- L'article 4 de la Charte des droits et responsabilités des étudiants présente le droit de recours.